

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour l'année 2020, tenue par visioconférence le 9 décembre 2020 à 17 h 00.

Sont présents :

Thierry Archambault-Laliberté – Environnement Mauricie (Environnement)
Mathieu Bergamini – Diana Food (Organisme local)
Christian Gendron – MRC des Chenaux (Municipal)
Robert Lanouette – Citoyen (Voisinage)
Guy Simon – Municipalité de Champlain (Municipal)
Pierre Tardif – RGMRM¹ (Exploitant)

Invités :

Stéphane Comtois – RGMRM (Exploitant)
Raynald Perron – Matrec (Opérateur)

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités et les remercie de leur présence. Un tour de table a lieu pour accueillir M. Bergamini, qui prend le relai de M. Gagnon comme représentant de Diana Food. M. Simon rappelle brièvement le contexte de la création du comité et son rôle.

M. Tardif fera le suivi auprès de son équipe pour s'assurer que le nouveau membre ait un code d'accès pour consulter les documents déposés sur l'intranet de la Régie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel. M. Tardif ajoute un point aux varias en ce qui concerne le renouvellement du mandat d'Environnement Mauricie au secrétariat et comme représentant de l'environnement, ainsi que pour une banque d'heures visant la mise à jour de certains documents relatifs au comité. Le point varia demeure ouvert.

¹ Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Lanouette d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 9 JUIN 2020

M. Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2020.

Il est proposé par M. Tardif et appuyé par M. Gendron d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2020

4.1 Suivi du procès-verbal du 12 novembre 2019

M. Simon désire savoir où en sont les travaux de pompage visant à remédier à la présence d'eau au pied des matières résiduelles. M. Comtois informe le comité que la Régie est en attente de l'autorisation du MELCC pour effectuer les travaux correctifs nécessaires. Entretemps, la capacité de traitement réduite fait en sorte qu'il n'est pas possible de traiter une partie de l'eau accumulée, qui doit donc demeurer sur place. La Régie a donc reçu un nouvel avis de non-conformité du Ministère à cet effet, mais ne peut effectuer les correctifs nécessaires tant que la modification du certificat d'autorisation n'a pas été reçue.

4.2 Avis de non-conformité

M. Simon désire avoir un suivi quant aux correctifs apportés suite au dépôt d'un avis de non-conformité lié au dépassement des normes pour les eaux souterraines aux puits F-7 et F-8. M. Comtois informe le comité qu'un puits d'observation a récemment été ajouté sur le bord du mur de bentonite et que des prélèvements sont, depuis, effectués pour avoir une idée plus claire de la problématique. Ces travaux faisaient partie du plan d'action déposé au MELCC.

4.3 Travaux réalisés par la RGMRM

M. Simon désire avoir un suivi quant aux travaux effectués pour l'aménagement d'une nouvelle route de desserte (route Campanopol). M. Comtois informe le comité que le déboisement est terminé, mais ne peut fournir d'information quant au nettoyage.

M. Lanouette interpelle la Régie afin que lui soit rappelée la raison du déboisement du côté droit du chemin d'accès au LET. M. Comtois explique qu'il était prévu de faire deux nouveaux fossés de drainage, de chaque côté du chemin d'accès, afin d'améliorer le drainage déficient occasionné entre autres par la végétation qui se faisait de plus en plus abondante. L'accumulation d'eau cheminait alors vers le mur de bentonite du site et passait au-dessus, amenant de l'eau dans les cellules et accroissant la pression sur le système de traitement par le

fait même. Des travaux d'amélioration du drainage du côté gauche, moins importants que ceux prévus, ont suffi à corriger la situation. Il n'aurait donc malheureusement pas été nécessaire de déboiser autant de part et d'autre de l'accès, conclut M. Lanouette.

4.4 Travaux réalisés par Matrec

M. Simon interpelle M. Perron en ce qui concerne les travaux prévus par Matrec pour améliorer l'efficacité de traitement des eaux usées. À l'heure actuelle, cette problématique fait diminuer la capacité de traitement du site. M. Perron informe le comité que les médias ont été remplacés cet été dans un des réacteurs et que la situation s'est depuis améliorée.

5. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LET DE CHAMPLAIN

M. Perron informe le comité qu'à l'heure actuelle, 141 000 tonnes ont été enfouies et le tonnage maximal autorisé de 150 000 tonnes devrait être atteint d'ici la fin du mois de décembre. Un arpenteur est récemment venu faire des relevés en prévision du rapport annuel du LET. Les données sont entre les mains de la firme Tetrattech, qui produira son rapport sous peu.

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LET DE CHAMPLAIN ET AVIS DE NON-CONFORMITÉ

M. Simon demande des précisions quant à l'avis de non-conformité reçu le 19 août 2020. Tel que spécifié au point 4, il s'agit du même avis de non-conformité reçu antérieurement relativement à la présence d'eau au pied des matières résiduelles. Tant que l'autorisation du MELCC n'a pas été reçue, il n'est toutefois pas possible d'apporter les correctifs nécessaires.

7. TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS JUIN 2020 ET À RÉALISER SUR LE SITE

7.1. Travaux réalisés par la RGMRM

La Régie avait prévu effectuer des travaux dans la zone C-D-E, afin de répondre aux avis de non-conformité relatifs aux puits F-8 et F-9. Les résultats d'ingénierie indiquant des travaux trop dispendieux, il a toutefois été décidé de s'orienter vers d'autres solutions. Cette année, les travaux seront donc essentiellement liés à l'entretien du site.

7.2. Travaux réalisés par Matrec

Les travaux de complémentation de la cellule B sont terminés, ainsi qu'une partie du recouvrement final. Les plans et devis pour l'agrandissement de la cellule ont aussi été effectués et le mandat octroyé à un entrepreneur. Si les travaux n'ont pas déjà débuté, ce devrait être le cas sous peu. Afin de minimiser les besoins en traitement d'eau, une seule section est ouverte à la fois. Les sections qui seront remplies cette année seront couvertes à l'été 2021.

Par ailleurs, des travaux seront effectués pour améliorer le traitement d'eau dès que l'autorisation du MELCC aura été reçue.

8. INFORMATION SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Suite au dépôt des décrets sur l'intranet du comité, M. Simon rappelle rapidement l'historique du LET. Le décret 316-96 (mars 1996) fixe l'emplacement et les dimensions du site, et prévoit une phase de post-fermeture de 30 ans. Le décret 929-2013 (11 septembre 2013) change la dénomination du certificat d'accréditation, faisant passer le site des mains de la Municipalité de Champlain à la Régie. Le décret 980-2013 (18 septembre 2013) confirme la capacité du site et le tonnage annuel autorisé, deux éléments déjà spécifiés dans le décret précédent. M. Simon aimerait avoir des précisions sur cette redondance.

M. Comtois explique qu'il restait à l'époque à attacher quelques éléments du fonds de post-fermeture et qu'il a fallu effectuer deux modifications de décret à la suite l'une de l'autre en raison des délais entraînés, sans que cela ait une incidence sur la modification du décret.

M. Simon termine en précisant que le décret 792-2019 concerne l'augmentation du tonnage annuel autorisé de 100 000 tonnes à 150 000 tonnes annuellement.

M. Lanouette remercie la Régie d'avoir mis ces documents sur l'intranet, suite à sa demande lors de la réunion de juin 2020.

9. VARIA

9.1. Renouvellement du mandat de secrétariat du comité

La Régie recommande au comité l'adoption d'un mandat à Environnement Mauricie pour 4 séances et la mise à jour des documents internes du comité. La Régie attribue le mandat et débourse les montants nécessaires, mais doit avoir l'approbation du comité de vigilance pour ce faire. La résolution permettra aussi à Environnement Mauricie d'avoir la double fonction de représentant du secteur de l'environnement et de secrétaire du comité.

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Lanouette d'octroyer le mandat de secrétariat au représentant d'Environnement Mauricie.

Adopté à l'unanimité.

9.2. Accès des membres du comité à un plan du site

Afin de faciliter la compréhension des concepts et le suivi des travaux effectués au LET, M. Lanouette aimerait que les membres du comité aient accès à un plan de localisation du site. Ce plan indiquerait l'emplacement des puits et des cellules. M. Comtois fera le suivi à cet effet.

9.3. Dépôt du rapport annuel

Considérant que la prochaine rencontre aura lieu après la fin de l'année financière de la Régie, M. Lanouette demande à ce que le rapport annuel soit déposé pour consultation sur l'intranet lorsqu'il sera rendu disponible. Considérant des problématiques d'accès à l'intranet, il sera par ailleurs nécessaire de vérifier les accès de M. Perron et M. Gendron. Il sera également nécessaire de créer un accès pour M. Bergamini et de lui expliquer le fonctionnement du comité. M. Archambault-Laliberté fera le suivi nécessaire auprès de la Régie en ce qui concerne les accès, tandis que M. Simon expliquera à M. Bergamini le rôle et le fonctionnement du comité.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du comité aura lieu le mercredi 9 juin 2021, par visioconférence ou en personne, selon l'évolution de la pandémie. Il est possible que les membres du comité soient invités, d'ici là, à une rencontre d'information visant à présenter les projets à venir sur le site du LET.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

17 h 40

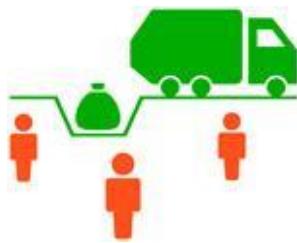
Proposé par M. Tardif.

Appuyé par M. Bergamini.

ADOPTÉ



M. Thierry Archambault-Laliberté, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	Date prévue du suivi	État
12 nov. '19	Avis de non-conformité Accumulation d'eau et travaux de pompage, en attente d'un certificat d'autorisation	6 juin '21	En attente
9 déc. '20	Avis de non-conformité Puits F-7 et F8 dépassement des normes pour les eaux souterraines, travaux pour mieux comprendre la problématique	6 juin '21	À venir
9 déc. '20	Route de desserte Travaux de nettoyage sur la route Campanipol	6 juin '21	À venir
9 déc. '20	Plan de localisation du LET La RGMRM s'engage à fournir un plan pour faciliter aux membres du comité la localisation des puits et des cellules du LET	6 juin '21	À venir
9 déc. '20	Accès à l'intranet MM. Gendron et Perron ont de la difficulté à accéder à l'intranet. Une vérification quant au problème doit permettre de corriger la situation. Un compte d'accès doit être créé pour M. Perron.	6 juin '21	À venir
9 déc. '20	Accueil d'un nouveau membre Le président, M. Simon, s'engage à présenter le rôle et le fonctionnement du comité au nouveau membre M. Bergamini.	6 juin '21	À venir

9 déc. '20	Rencontre d'information Une rencontre pour présenter les projets à venir est envisagée avant le mois de juin.	6 juin '21	À venir
------------	---	------------	---------